

doption d'une résolution collective et pour coopérer avec les Etats esclaves, par le moyen d'assistance pécuniaire, à l'émancipation graduelle des esclaves.

Le message a surpris tout le monde. La majorité des sénateurs et des députés n'est point préparée à exprimer son opinion. Tous ont peur de s'y opposer. Les radicaux sont décontenancés, et bien qu'ils regardent ce message comme une concession qui leur est faite, ils sont disposés à s'y opposer. Les conservateurs désirent soutenir la politique du président, mais ils craignent d'être débusqués de la position qu'ils ont choisie. Les choses étant ainsi, le message du président Lincoln dormira dans les cartons du comité, jusqu'à ce que ces messieurs aient pris leur parti.

N'importe, et quel que soit le sort réservé à la proposition du président, en cet état de choses, l'impartialité veut qu'on le félicite d'en avoir eu l'idée.

On s'étonne, à bon droit, que l'opinion qui, au Corps législatif, représente le pays en demandant des économies et pas d'impôts nouveaux, ne réclame pas du Gouvernement le licenciement de la grosse cavalerie. Il y a là 40,000 hommes et 40,000 chevaux dont l'inutilité en temps de guerre, avec les armes de précision et les difficultés de terrain, a été reconnue en Italie où ils n'ont pu manœuvrer. Le maréchal Vaillant était d'avis de supprimer cette grosse cavalerie. En suivant l'avis du maréchal ne réaliserait-on pas une économie de plus de quarante millions sans affaiblir notre armée ?

CH. ROBIN.

Les chiffres ne sont éloquentes qu'à la condition d'être exacts.

M. Pouyer-Quertier a déclaré que les chiffres des importations qui ont été soumis à la Chambre sont tous erronés.

Le relevé de la situation de l'Empire dit qu'il est entré en France, pendant les trois derniers mois de l'année 1861, pour une somme de 16 millions 473 mille francs de tissus, cotonnades et lainages.

D'un autre côté, dans son exposé de la situation financière, M. Fould élève à 30 millions, et pour le même laps de temps, c'est-à-dire pour trois mois, le chiffre des importations de ces mêmes tissus et articles similaires.

La disproportion qui existe entre ces deux chiffres, de sources officielles, est de nature à causer un certain étonnement, et nos industriels se demandent encore où est la vérité.

J. REBOUX.

Bien des vérités utiles ont été entendues au Corps législatif, et MM. Pouyer-Quertier et Jules Brame se sont montrés justement sévères pour les promoteurs du traité de commerce.

Le mal signalé par ces deux défenseurs de l'industrie vaut bien la peine qu'on s'en occupe.

Mais si les questions posées n'ont pas été résolues ou si elles n'ont abouti qu'au rejet de la demande d'enquête formulée par nos honorables représentants, il est permis de se demander quel remède on apportera à la situation critique de nos centres manufacturiers.

Jusqu'ici ce remède n'a pas été indiqué par les partisans du libre-échange.

On ne le trouvera pas dans l'éternelle comparaison de nos souffrances avec celles de l'Angleterre, et, d'ailleurs, de stériles regrets ne suffisent pas pour parer au mal.

M. Auguste Chevalier veut bien reconnaître que la ville de Roubaix a été sérieusement atteinte; il daigne même le regretter, ce dont nos industriels doivent lui savoir gré.

L'honorable député, qui assurait l'année dernière qu'il n'entrerait pas un mètre de tissu anglais en France, demande sérieusement si Roubaix s'est préparé à soutenir la lutte avec l'Angleterre.

Depuis quelques années, Roubaix a transformé, en partie, son matériel, mais le temps seul pouvait nous permettre d'arriver à conjurer les effets du traité de commerce.

Il y a sans doute des progrès à faire et chaque jour amène des changements. Mais parmi les changements qu'on nous conseille, il en est un auquel personne n'aurait osé songer: celui de supprimer le tissage à la main pour le remplacer exclusivement par le tissage mécanique.

Il faut n'avoir aucune connaissance de la fabrication des tissus pour hasarder un pareil conseil.

Si le tissage mécanique est de beaucoup préférable pour certains articles qui exigent une grande régularité de trame, par contre, on ne peut aller autrement qu'à la main un grand nombre de nouveautés fantaisies, avec armures et indépendamment de l'impossibilité matérielle de se servir dans beaucoup de cas du tissage mécanique, il est encore plus avantageux d'employer, pour bien des articles, le tissage à la main.

Si ce qui a été dit à propos du tissage a dû causer un grand étonnement à nos industriels, que diront-ils en voyant comparer la flature à la main (telle qu'elle était pratiquée en Bretagne) au travail fait par nos tisserands des campagnes ?

Jusqu'ici, c'est le tissage à la main qui a permis aux fabricants de changer plusieurs fois dans chaque saison les dispositions de ses produits et qui a atténué en partie les effets de la concurrence anglaise.

J. REBOUX.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Au moment où les congés ordinaires de semestre sont sur le point d'expirer, nous croyons utile de rappeler à nos dispositions de l'article 133 de l'instruction du 23 mai 1861, sur les inspections générales des corps de troupes, instruction commune à toutes les armes. Aux termes de cet article, dans les corps qui ont été inspectés postérieurement au 1^{er} octobre, la durée du congé sera également de six mois à partir du jour qui a été fixé pour le départ des semestriers, — c'est-à-dire que si les semestriers n'ont quitté le corps que le 10, le 15 ou le 20 octobre, ils ne sont tenus d'y rentrer que le 10, le 15 ou le 20 avril, leurs congés ne devant cesser qu'à l'expiration des six mois pour lesquels ils ont été délivrés.

(Moniteur de l'armée.)

M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'en raison des fêtes de Pâques, la prochaine session des examens sera partagée en deux parties, savoir: la première, du 1^{er} au 12 avril inclusivement; la seconde, du 28 au 30 du même mois.

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 20 mars courant, la nommée Jeanne-Catherine Hanssens, âgée de 28 ans, née en Belgique, demeurant à Roubaix, mise à la disposition de M. le procureur impérial par l'autorité judiciaire dans la maison d'arrêt de Lille, est expulsée de France.

Cet arrêté sera mis à exécution par la gendarmerie.

Nous recevons, au sujet de la note relative à un jugement rendu en matière de chasse, et qui a paru dans notre avant-dernier numéro, une réclamation que l'impartialité nous fait un devoir de publier :

« Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

» Dans un article de votre journal du 16 courant, vous mentionnez un jugement, rendu par le tribunal civil de Lille, le 13 de ce mois, en matière de chasse.

» Je vous serai obligé, pour éviter toute fausse interprétation, de vouloir bien compléter votre citation dans votre prochain numéro, en faisant connaître que, par le même jugement, les demandeurs en indemnité de prétendues infractions au règlement de chasse dont il s'agissait, ont été déboutés de leur demande et condamnés aux dépens, ce qui vient à l'appui de votre observation qu'il est bon d'user de mutuelle tolérance entre associés de chasse, les tribunaux n'admettant pas facilement les prétentions hasardées des associés en pareille matière.

» Comptant, Monsieur le Rédacteur, sur votre impartialité, j'ai l'honneur de vous prior d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

» Roubaix, le 21 mars 1862.

» Un de vos abonnés. »

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le concert qui sera donné par M^{lle} Juliette et Julia Delepierre.

Nous recevons de Tourcoing une note qui nous annonce que ces jeunes artistes ont obtenu dans cette ville le plus grand succès, jeudi dernier.

Malgré le mauvais temps, un public nombreux s'était réuni à la salle du Casino et a vivement acclamé ces deux charmantes enfants qui ont reçu couronnes, bouquets, drages, etc., etc. Nous ne dirons rien sur leur talent qui a été analysé par la presse parisienne, près de laquelle M. Delepierre a trouvé un enthousiasme qu'elle ne prodigue pas d'ordinaire.

M^{lle} Juliette et Julia ne sont pas du tout ce qu'on peut appeler des phénomènes qu'on a dirigés vers un but unique: l'exécution au point de vue de la vogue. Elles sont excellentes musiciennes déjà, et, autre distinction à établir avec la plupart des enfants précoces, elles n'ont pas acquis leur talent au détriment de leur intelligence. Ce sont de vives, fraîches et très joyeuses petites filles. Enfin, ce que l'on a de mieux à faire, c'est d'aller les entendre; on n'a pas à craindre la moindre déception.

La note de Tourcoing parle en outre d'un accident dont la famille Delepierre a failli être victime. La voiture qui la reconduisait à Lille après le concert a, par une maladresse ou une erreur du cocher, quitté la grande route et s'est jetée dans un chemin de terre où elle s'est embourbé. Il a fallu des chevaux de renfort pour la tirer de l'ornière. Heureusement on est parvenu à remettre tout sur pied et aucun accident n'est arrivé.

C'est aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, qu'a lieu le concert, au bénéfice des pauvres, donné par la Société Chorale de Roubaix, avec le concours de M^{lle} Juliette et Julia Delepierre, violonistes, de M^{lle} Irma Dufosse, cantatrice, et de la Grande-Harmonie de Roubaix.

Les deux jeunes artistes, dont l'une n'a que 9 ans et l'autre 6, produisent, partout où elles se font entendre, un effet prodigieux.

Les plus habiles connaisseurs doutent encore, en les écoutant, de la possibilité d'acquiescer un talent si complet dans un âge aussi tendre. Personne ne voudra laisser échapper cette occasion d'applaudir d'aussi grands talents, tout en contribuant au soulagement des malheureux.

Jeudi soir vers 9 heures, M. A. D..., qui habite Tourcoing, étant venu passer la soirée chez sa mère, se disposait à monter en voiture, lorsque le cheval, qu'on venait d'atteler, partit précipitamment au moment où la porte fut ouverte et prit le ga-

lop en se dirigeant vers la route de Mouscron.

Inutile de dire qu'il fut impossible de suivre dans sa course le fougueux animal, mais au moyen des indications recueillies sur la route, le domestique, après bien des recherches arriva vers trois heures du matin à Lille, où il retrouva près la porte de la Madeleine, le cheval encore attelé et parfaitement calme. Par un hasard assez rare, aucun accident n'avait eu lieu et la voiture était en bon état.

Pendant la nuit du 21 au 22 mars, des vols et tentatives de vols qualifiés ont eu lieu 1^o chez M. Mazure-Mazure, rue Pélat; 2^o chez M. Papon, flâteur; 3^o chez M. Augustin Demerlaire; 4^o chez M. Demarcq, boulanger. Les voleurs se sont introduits dans les maisons. La police recherche avec activité les auteurs des vols qui ont été commis.

La police de Roubaix vient d'opérer les arrestations suivantes :

Jean Vandenheden, Belge, prévenu de vol;

Marie Masquelier, vol d'une montre en argent;

Napoléon Desmette et Augustin Bouche. Ces deux derniers, sortis de prison il y a quinze jours, sont aussi prévenus de vol;

François Morléghem, vol de 18 paquets de cartons d'une valeur de 324 fr.

Deux gendarmes viennent d'amener à la maison d'arrêt d'Hazebrouck le nommé Bernard Jonckheere, âgé de 38 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité et détenu à Cayenne.

On assure qu'il doit faire des révélations très importantes concernant l'assassinat commis, il y a dix ans, sur la personne des dames Jacobs, de Rubrauck. (Indicateur d'Hazebrouck.)

BOULOGNE. — Il a été question, dans les journaux anglais et belges, d'une circulaire de la maison de banque Adam et C^o, relative à la conversion, et qui a été l'objet, non pas d'une saisie, mais de quelques mesures plus ou moins menaçantes.

La maison Adam a soutenu ce qu'elle croyait être, non-seulement son droit, mais son devoir. De quelques calculs fort simples de la circulaire, il résulte que le porteur de 1,500 fr. de rente 4 1/2, en convertissant en 3%, avec soulte, éprouvait une diminution de 117 fr. 8 cent. sur son revenu, tandis qu'en réalisant, il pouvait augmenter ses rentes de 70 fr. 5 cent. en achetant des obligations nominatives de 1,500 fr., et de 111 fr. 15 cent. en prenant des obligations Paris, Lyon, Méditerranée.

Assaillie chaque jour de demandes de conseils par ses clients, la maison Adam pouvait-elle dire à des personnes, peu au courant des affaires, et qui la suppliaient de leur indiquer la marche à suivre la plus avantageuse pour leurs intérêts : « Convertissez en 3%, c'est le meilleur parti à prendre, » quand elle était persuadée qu'en agissant ainsi elle pouvait priver certains petits rentiers d'une partie indispensable de leurs moyens d'existence ? Poser cette question, c'est certainement la résoudre.

Le gouvernement, en proposant aux porteurs de 4 1/2 d'accepter la conversion avec soulte, croyait, sans aucun doute, les engager dans une bonne opération, mais en affaires il n'y a pas d'articles de foi, et la liberté, telle que nous la possédons, ne défend pas d'examiner et de contester les avantages d'une spéculation, même lorsqu'elle est proposée par un ministre des finances.

On pourrait trouver mauvais qu'une maison de banque importante cherchât à opérer une pression sur ses clients contre un projet du gouvernement, mais il est certain que telle n'était pas l'intention de la maison Adam; elle a fait sa circulaire

uniquement pour répondre à des demandes qui lui étaient faites, et pour simplifier sa correspondance. (Propagateur.)

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 21 mars.

Les recettes de tous les chemins de fer sont en augmentation.

Vienne, 20 mars.

Le comte Valmoden, général de cavalerie, est mort.

Raguse, 20. — Dans le combat du 17, une troupe de 800 insurgés a été battue par les Turcs.

Dervisch-Pacha s'est avancé jusqu'à la frontière du Monténégro.

Les Monténégrins font de grands préparatifs.

Zara, 20 mars.

Les Turcs, après une reconnaissance vers Grahovo, se sont retirés dans leurs positions. Les insurgés commandés par Vukalovich n'ont pas abandonné leur position près de Settenitza, ni sur les hauteurs de Grahovo, non plus que leur communication avec le Sutorina. Ils attendent des renforts Monténégrins.

Syra, 17. — L'ordre a été rétabli par les troupes royales. Les insurgés sont allés à Kydnos dans l'intention de délivrer les prisonniers; mais attaqués par la frégate royale *Amélie*, ils ont été repoussés sur l'île, où, après un combat ils se sont rendus. Une députation de Nauplie est arrivée à Athènes pour implorer la clémence royale.

Turin, 20 mars.

Le départ de Garibaldi est fixé définitivement à demain. Une entente complète règne entre le général et le président du conseil. Les bruits mentionnés par les journaux sur le choix d'un ministre des affaires étrangères sont inexacts. Rien jusqu'à présent n'a été décidé à cet égard. L'emprunt italien est à 67.75.

Berlin, 20 mars.

La Gazette nationale annonce que le traité de commerce avec la France serait conclu le lendemain et qu'il contiendrait la stipulation qu'en cas d'opposition de quelques-uns des Etats du Zollverein, le traité serait mis en vigueur définitivement au mois de janvier 1866 entre la Prusse et la France.

Berlin, 20 mars.

Le Moniteur Prussien contient le rescrit suivant adressé au ministère :

« Je charge le ministère de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire procéder à l'élection des députés. La tâche de mes autorités à cet égard sera d'une part d'appliquer consciencieusement les prescriptions légales, et de l'autre de donner aux électeurs des explications non équivoques sur les principes de mon gouvernement et de combattre l'influence de suspensions qui ont pour but de troubler et de prévenir le jugement public, ainsi que cela s'est montré dans les dernières élections.

» Je persiste invariablement dans les principes qui ont été exposés en novembre 1858 au ministère, et manifestes depuis à plusieurs reprises au pays; ces principes exactement compris continueront à l'avenir aussi à servir de règle au gouvernement. Pour résoudre avec succès les complications nées d'interprétations erronées dont ils ont été l'objet et pour développer la constitution existante, la législation et l'administration devront se baser sur des principes libéraux. Mais un progrès salutaire n'est possible qu'à condition qu'on sache après un examen réfléchi et calme de la situation, donner satisfaction à des besoins réels et se servir des éléments des institutions existantes capables de développement. Alors les réformes législatives

parer le trousseau, où n'êtes-vous pas de tout presse de devenir ma femme ?

— Pour cet injuste soupçon, vous mériteriez un nouveau retard de trois mois, répliqua-t-elle d'un air espiègle.

— Mais ce n'est pas répondre à ma question !

— Edmond, vous qui aimez tant votre père, comment n'avez-vous pas deviné que je désire passer quelques mois auprès du mien, si longtemps privé de sa famille ?

— Pardon, Alice ! vous êtes un ange, et je ne suis qu'un pauvre amoureux bien impatient. J'attendrai tant qu'il vous plaira.

— Jusqu'au mois d'avril, pour ne pas mettre votre héroïsme à une trop longue épreuve.

— Eh bien, soit, jusqu'au mois d'avril, dit-il avec un soupir.

Plus de trois ans écoulés depuis cet entretien ont passé comme un rêve pour nos amis. Edmond est toujours le plus noble, le meilleur et le plus heureux des hommes, Alice, la plus charmante et la plus adonnée des femmes, et le marquis se sent rajeunir au contact de sa ravissante fille et de son petit-fils, beau comme les anges du ciel. Ils séjournent tout l'été à Rochebrune; la jeune comtesse aime tant ce vieux château, ces montagnes et ces bois qu'elle ne le quitterait même pas l'hiver sans le désir de se retrouver avec ses parents, que les occupations de Norbert retiennent à Paris. Le vicomte d'Orange et sa femme passent le mois de septembre chez leurs amis, et leur rendent cette hospitalité à Autouil au mois de mai. Dieu a exaucé les vœux

d'Eugénie; il a envoyé une sœur à son petit Georges.

M. et M^{me} d'Avigny sont retournés à Lyon; leur fille et leur gendre suivent assidûment, l'hiver, tous les plaisirs de Paris; puis, l'été, ils traînent leur ennui de ville d'eaux en ville d'eaux. Laure est restée coquette et Achille devient joueur.

LA VICOMTESSE DE LERCHY.

FIN.

Mercuriale du marché aux grains de Lille du 19 mars 1862.

Blé blanc vendu, 1,000 hect.	27 32
Blé maçaux id.	25 66
Prix extrême du blé blanc.	24 à 29 fr.
Id. du blé maçaux	23 à 28 fr.
Baisse à l'hectolitre: Blé blanc.	0 28
Id. id. Blé maçaux	0 19
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	45 80
Baisse: 1 fr. 00 cent.	
Son (le quintal métrique)	11 00

Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

	Blé blanc.	Blé mac.
Semaine courante.	26 27	23 30
Semaine précédente	26 93	24 05
Hausse	0 66	0 75

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme	33
Pain de 2 ^e qualité, id.	37
Pain blanc, id.	41
Pain de fleur (pain français) 125 g.	6
Les deux pains	12
Les quatre pains	24
Les huit pains	48

DOUAI. — AFFAIRE MIRÈS. Au moment où l'affaire Mirès, qui a eu tant de retentissement, va se présenter de nouveau devant la cour impériale de Douai, il est opportun de présenter au public des documents qui le mettront à même de juger avec une certaine connaissance des choses et par conséquent de suivre avec plus d'intérêt encore la nouvelle phase dans laquelle va entrer cette affaire.

Un éditeur de Douai vient de réunir tous ces documents. On comprendra de quelle utilité doivent être ces publications pour qui cherche à se rendre compte des détails d'une affaire aussi ardue, aussi compliquée de chiffres et d'opérations de bourse. Il est impossible d'y parvenir seulement par une lecture rapide des journaux qui ont publié des comptes-rendus du procès. (Voir aux annonces.) 2917

Nous lisons dans les journaux russes et allemands, et dans une partie de la presse française que depuis longtemps on se préoccupe des moyens de conserver la chevelure.

Les expériences faites sous les yeux des savants réunis ont prouvé que le seul cosmétique qui offrait les garanties de réussite était l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

« Désormais, ont dit les hommes de la science, cette production régénératrice de la bulbe capillaire, est le seul moyen efficace que nous puissions recommander aux générations envieuses d'une belle chevelure. »

Nous sommes convaincus que nos lecteurs nous sauront gré de cette communication.

A. JOURDEUIL, ancien chef de bureau à la Mairie, a l'honneur de porter à la connaissance du public que, s'étant de son gré démis de ses fonctions, il ouvrira à partir de ce jour un CABINET D'AFFAIRES, en son domicile, RUE DESTOMBES, 49.

L'expérience qu'il a acquise pendant 20 ans de service administratifs lui fait espérer de pouvoir mériter la confiance et les sympathies des personnes qui voudront le charger de leurs intérêts. Il donnera, à cet égard, tous ses soins et apportera la plus sévère délicatesse dans la direction des questions dirigées par son intermédiaire.

Sommaire des matières : Inventaires commerciaux; liquidations; déclaration de succession; actes de sociétés; extraits de l'état-civil en France et à l'étranger; représentation officieuse; pétitions; correspondances privées, etc.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Mouscron, et vice versa.

Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron à 5.40 7.20 8.30 10.15 11.45 m. 2.05 3.45 4.40 6.05 8.25 11.45 soir.

Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.58 7.40 8.47 10.34 matin, 12.03 2.23 3.33 4.58 6.23 8.43 11.30 soir.

Tourcoing à Mouscron, à 6.07 7.50 8.56 10.44 matin, 12.11 2.31 3.41 5.09 6.34 8.51 soir.

Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.00 11.28 m. 1.02 3.45 4.48 7.45 8.03 9.30 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.10 6.55 8.50 10.10 11.43 matin, 1.10 3.30 4.58 7.27 8.43 9.40 soir.

Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.48 11.53 m., 1.18 3.38 5.08 7.37 8.23 9.50 soir.

CHEMIN DE FER DU NORD

Ouverture de la ligne directe d'Arras à Lens, Béthune et Hazebrouck

Service de Paris à Arras, Hazebrouck, Calais et Dunkerque, par la ligne de Lens.

Départs de Paris à Creil, Amiens, Arras, Farbus, Lens, Bully-Grenay, Nœux, Béthune, Chocques, Lillers, Aire, Thiennes, Steenbecque, Hazebrouck :

6.45 8.00 10.00 matin, 2.00 4.15 soir. Départs d'Hazebrouck à Dunkerque :

8.10 9.15 matin, 3.25 soir. Hazebrouck à Saint-Omer, Calais :

8.05 9.05 matin, 3.05 soir. Hazebrouck à Lille :

8.46 matin, 3.16 7.47 soir. Départs de Lille à Hazebrouck :

7.30 10.10 11.10 matin, 6.35 soir. Calais à Hazebrouck :

7.00 matin, 5.50 soir. Saint-Omer à Hazebrouck :

8.09 11.00 matin, 7.05 soir. Dunkerque à Hazebrouck :

7.30 10.30 matin, 6.25 soir. Départ d'Hazebrouck à Steenbecque, Thiennes, Aire, Lillers, Chocques, Béthune, Nœux, Bully-Grenay, Lens, Farbus, Arras, Amiens, Creil, Paris :

9.40 matin, 12.40 8.15 soir. Service de Lens vers Lille et Douai (et vice versa).

Départs de Douai à Leforest, Carvin : 6.35 matin, 12.00 3.25 6.55 soir. Lille à Fives, Seclin, Carvin :

6.00 6.30 11.35 matin, 3.05 6.30 soir. Carvin à Hénin-Liétard, Lens :

7.40 matin, 12.20 3.50 7.20 soir. Départs de Lens à Hénin-Liétard, Carvin :

5.55 11.10 matin, 2.06 7.00 soir.